

Quelques conseils judicieux

Si vous venez de quitter l'école, vous allez débiter votre stage d'insertion (ancien stage d'attente) et ce, au plus tôt, le 1^{er} août.

Vous ne pourrez solliciter vos allocations que **12 mois** après votre inscription au FOREm!

C'EST DE CETTE INSCRIPTION QUE DÉPENDRA LA DATE D'OUVERTURE DE VOTRE DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION!

Pendant cette période, vous devez faire un maximum de recherches d'emploi, de stages, de formations...

Gardez bien TOUTES les preuves de vos démarches.

Accordez une grande attention à tout document venant soit du FOREm **OU** de l'ONEm. Répondez toujours à ces courriers.

Justifiez votre absence si vous ne vous présentez pas à un entretien, sinon votre stage d'insertion sera prolongé de 6 mois.

Mieux vaut nous contacter AVANT un litige plutôt qu'après!

En bref, vous devez au plus vite, après vos études :

⇒ **vous inscrire au FOREm** comme demandeur d'emploi;

⇒ **prendre contact avec la FGTB** pour :

- **compléter le formulaire C1-36** afin d'autoriser l'ONEm à informer la FGTB du suivi de votre dossier;
- **vous informer** des démarches à effectuer durant le stage d'insertion;

⇒ **renouveler votre inscription comme demandeur d'emploi auprès du FOREm un an après la date de votre première inscription** (elle figure sur votre attestation FOREm) et ce, si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi ou si vous avez décroché un travail à temps partiel;

⇒ **introduire ensuite votre demande d'allocation auprès de la FGTB.**

N'oubliez pas :

- votre carte d'identité,
- votre formulaire **C109-36** complété par votre dernière école secondaire,
- votre attestation de réinscription au FOREm,
- votre numéro de compte bancaire.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos différents services afin d'en savoir plus!

Le stage d'insertion : comment ça marche ?

12 mois = durée du stage d'insertion
Pendant votre stage d'insertion votre comportement de recherche d'emploi sera évalué !

Vous serez convoqué à un entretien individuel à l'ONEm au **7^{ème} mois** et au **11^{ème} mois**.

Pour bénéficier des allocations d'insertion, vous devrez avoir 2 évaluations positives à ces entretiens.

A chaque évaluation négative, le stage d'insertion est prolongé de 6 mois. Donc, un entretien négatif au 7^{ème} mois entraîne un entretien dans le courant du 13^{ème} mois, en plus de celui prévu durant le 11^{ème} mois. Si ces 2 derniers sont positifs, alors vous aurez vos premières allocations au 14^{ème} mois **et ce, durant 36 mois!**

Attention :

- **Après une évaluation négative, c'est vous qui devrez demander un nouvel entretien avec l'ONEm à la fin des 6 mois de prolongation.**
- **Une absence non justifiée par un motif valable dans les 3 jours à un entretien de l'ONEm = une évaluation négative.**

Sachez aussi que 4 mois de travail (104 jours) = 1 évaluation positive;
8 mois de travail (208 jours) = 2 évaluations positives.

La FGTB Mons-Borinage s'oppose

La FGTB Mons-Borinage s'oppose à une politique de contrôle floue, et donc très subjective. Plutôt que de s'attaquer au vrai problème, le manque d'emplois disponibles, la « chasse aux chômeurs » culpabilise et pénalise les demandeurs d'emploi, accusés de « profiter du système ».

Ce dont on a besoin, c'est d'une vraie politique de création d'emplois de qualité, pour tous!

Les plans d'austérité qui sont mis en place partout en Europe ne feront qu'augmenter ce fossé entre l'offre disponible et la demande.

C'est dans ce contexte que l'ODS, Borinage 2000 et les Jeunes FGTB vous accompagnent!

Rejoignez-nous à la Commission TSE

La Commission des Travailleurs Sans Emploi de la FGTB Mons-Borinage offre un espace de parole à tout demandeur d'emploi affilié à la FGTB. Vous y bénéficiez de l'expérience de personnes confrontées aux mêmes problèmes que vous mais également de l'avis de spécialistes de votre syndicat sur les questions politiques, économiques et sociales.

C'est comme cela que la commission des TSE se nourrit d'expériences vécues afin de construire ses revendications.

Mais la commission des TSE, c'est également des activités culturelles gratuites pour ses membres.

Borinage 2000 vous propose par le biais de plusieurs formations de définir un projet professionnel, d'effectuer un bilan de compétences, un CV, au sein de l'asbl « La Boussole », mais aussi de suivre des formations en électricité, domotique et alarmes, maçonnerie, mécanique automobile, montage chauffage - sanitaire.

ODS - Office de Droit Social :

Information sur vos droits par des réunions collectives et des entretiens individuels, accompagnement à l'ONEM, gestion des litiges,...

065/32.38.00 - Option 2

Tél. gratuit (à partir d'un tél. fixe):

0800/95.023

JEUNES FGTB :

CV et lettres de motivation, conseils,...

065/32.38.83 - 0473/98.28.06

BORINAGE 2000 :

Mobilisation (Commission des TSE) :

0473/97.64.93

Formation projet professionnel - Parcours vers l'emploi

065/32.38.85 ou 86

Formation électricité, domotique et alarmes/ Montage chauffage - sanitaire /Maçonnerie / Mécanique automobile

0473/97.64.92

Vous souhaitez participer à une séance d'information, être accompagné dans vos démarches,...?

Contactez-nous!

mons-borinage@fgtb.be

jeunes.m-b@fgtb.be

dispo.m-b@fgtb.be

Fin d'école ?

**N'attendez pas
de vous faire
exclure!**

**Réagissez !
Informez-
vous...
Contactez-nous !**

**FGTB
Mons-Borinage**

Ensemble, on est plus forts